

**De :** DRH

**Envoyé :** vendredi 28 septembre 2018 18:01

**À :** CFDT Caav;

**Cc :** Sud et SNECA CGC

**Objet :** Diffusion de tracts CFDT

Mesdames, Messieurs les délégués syndicaux CFDT,

Nous avons constaté l'envoi de tract de votre organisation syndicale par voie postale à l'adresse du point de vente et de manière nominative à une grande partie des salariés du réseau.

Ceci constitue un non-respect des règles relatives en matière de diffusion de tracts syndicaux et de communications syndicales définies notamment par notre accord d'entreprise actuellement en vigueur mais aussi par la loi.

En effet, les tracts peuvent être distribués aux salariés dans l'enceinte de l'entreprise aux heures d'entrée et de sortie du personnel et non par voie postale.

Cet envoi est d'autant plus irrespectueux que nous sommes actuellement en négociation sur la construction du dialogue social de notre Caisse régionale pour l'avenir et que d'ores et déjà, vous enfreignez les règles que nous avons définies en la matière.

Votre organisation syndicale a envoyé ces tracts en parfaite connaissance de cause puisque vous aviez déjà transgressé les règles en 2014 et que nous vous avons alertés à deux reprises pour les mêmes faits.

Aussi, nous ne pouvons pas comprendre la réitération de votre démarche initiée en 2014 dans un contexte où nous souhaitons construire, ensemble, un dialogue social de qualité basé sur la confiance et le respect réciproque.

Nous vous demandons donc de cesser immédiatement ces pratiques qui ne reflètent pas la volonté exprimée des parties, lors des différentes réunions de négociations, d'établir cette confiance mutuelle.

Nous savons pouvoir compter sur votre professionnalisme et votre volonté d'aboutir à l'amélioration du dialogue social dans l'entreprise.

Dans l'attente de votre action, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.